

Procès-verbal du CONSEIL D'ADMINISTRATION du Jeudi 12 mai 2022
Parc des Princes, Paris 16^e

ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES :

- Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, représenté par Monsieur Didier LACROIX, Inspecteur Général de l'Education, du Sport et de la Recherche, Chef de service de l'accompagnement des politiques éducatives - MENJS, DGESCO
- Monsieur Edouard GEFFRAY, Directeur Général de l'Enseignement Scolaire, représenté par Madame Stéphanie GUTIERREZ, adjointe au sous-directeur de l'action éducative - DGESCO, MENJS
- Monsieur Vincent SOETEMONT, Directeur Général des Ressources Humaines, représenté par Monsieur Dominique VIALLE, Adjoint à la Sous-Directrice de la gestion des carrières, Secrétariat général - DGRH, MENJS
- Madame la Ministre déléguée chargée des Sports, représentée par Monsieur Pierre-Emmanuel PANIER, Conseiller expert sport éducation, Direction des Sports (DS.1A)
- Monsieur Gilles QUENEHERVE, Directeur des Sports, Ministère chargé des Sports, représenté par Madame Françoise LEONARD-VARGAS, Chargée de mission, Direction des Sports
- Madame Laurence VAGNIER, Cheffe de service, adjointe au directeur des sports, représentée par Monsieur Morane DEHAR, Direction des Sports
- Monsieur Marc FLEURET, Président du conseil départemental de l'Indre, représentant l'Assemblée des Départements de France (ADF)
- Monsieur Jean-Marc SERFATY, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, Groupe EPS
- Madame Corinne KALDI MASSARD, Principale du Collège Pierre Bertone, Antibes
- Monsieur Christian GLOMERON, Proviseur des LP E. Delacroix et Le Rolland, Drancy
- Monsieur Frédéric JAKIEWICZ, Proviseur du Lycée Polyvalent Marcel Dassault, Rochefort s/Mer
- Monsieur Michel BALLOUARD, Délégué national à la vie lycéenne et collégienne, Sous-direction à l'action éducative, DGESCO
- Madame Coralie RUDOLF, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, Lycée M. Bloch, Bischheim, académie de Strasbourg
- Monsieur Emmanuel LESNÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Anne de Bretagne, Rennes, académie de Rennes
- Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Marcel Pagnol, Tonnay Boutonne, académie de Poitiers
- Monsieur Thierry RAYNAL, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, LEGTA Saint Lô Thère, Le Hommet d'Arthenay (académie de Caen)
- Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire Nationale - SNEP/FSU
- Monsieur Benoit HUBERT, Secrétaire Général - SNEP/FSU
- Monsieur David LELONG, Délégué national Enseignant.es d'EPS pour le SE-Unsa

Etaient excusés :

- Monsieur Thierry CLAVERIE, DASEN de la Charente
- Monsieur Charles FERREIRA, Président de la F.F. de Danse, administrateur du CNOSF, représentant le CNOSF
- Monsieur Gil BOISSÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Lycée Ronsard, Vendome, académie d'Orléans-Tours
- M. ou Mme le représentant de la Fédération FCPE
- Madame Soumoutha MULLER, Administratrice de la Fédération PEEP

Ouverture par Didier LACROIX, représentant le ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, président

Didier LACROIX ouvre le conseil d'administration et propose que chaque membre de se présente. A l'issue les déclarations liminaires sont soumises au membres du conseil.

I) Déclarations liminaires

Benoit HUBERT, Secrétaire général du S.N.E.P./ F.S.U.

Bonjour à toutes et tous,

C'est un plaisir de se retrouver en présentiel à un moment qu'on pourrait presque considérer comme celui effectif de la rentrée du sport scolaire. C'est aussi un moment particulier puisqu'il se situe au lendemain des présidentielles dont l'absence de débats sur les questions du sport en France aura été un grand marqueur surtout à la veille des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. Sans attendre les législatives et quels qu'en soient les résultats, les attentes sont extrêmement fortes pour nos collègues comme pour l'ensemble de la population. Au cœur des préoccupations, il y a bien sûr celle de la nécessaire revalorisation salariale avec le dégel de la valeur du point d'indice et le rattrapage des pertes subies depuis de bien trop nombreuses années. Il y a aussi la problématique des fins de carrières dans une profession qui engage fortement le corps, doublée d'une inquiétude forte suite aux annonces du projet d'opérer un recul de l'âge de départ. Il y a bien sûr d'autres sujets comme l'égalité professionnelle femmes/hommes ou encore l'indispensable transition écologique.

Si on peut être satisfait de la prise de conscience, enfin, de la nécessité d'augmenter la pratique physique des jeunes, compte tenu des études qui montrent la progression de la sédentarité, de l'obésité, de la perte des capacités physiques... on ne peut qu'être dubitatif et extrêmement déçu de la proposition de deux heures de sport supplémentaires en collège. 2 heures sur le périscolaire encadrées par on ne sait qui, dans on ne sait quelle structure, avec des élèves volontaires qui ne seront pas, sans en douter, celles et ceux qui en auraient le plus besoin... Cela ne répond pas aux besoins et aux enjeux de santé publique. Cela générera de nouvelles inégalités territoriales et mettra de nouveau en tension les installations sportives. L'accompagnement éducatif sur le volet sportif ou le 2S2C devraient pourtant nous apporter les enseignements nécessaires pour ne pas reconduire ce genre de dispositifs. Pour le SNEP-FSU, il n'y a, sur le temps scolaire, que deux dispositifs à même de répondre à ces enjeux et de travailler à un habitus de pratique chez les élèves. Il y a d'une part l'EPS qui touche l'ensemble des élèves et dont les horaires devraient être portés à 4h pour marquer une réelle ambition et être gage d'efficacité et d'autre part le sport scolaire qu'il faut encore développer pour permettre la pratique de tous et toutes.

Le dernier quinquennat n'a répondu à aucune problématique permettant de réaliser une démocratisation effective des pratiques physiques sportives et artistiques. En tout cas, ce n'est pas la loi pour la démocratisation du sport qui y répond. Si on en reprend une de ses dispositions phares : faciliter l'accès des associations aux équipements sportifs scolaires, c'est fantasmer sur la réalité de ces équipements quand ils existent. Souvent inadaptés à une vraie pratique sportive, vétustes, exigus, peu de clubs et associations les réclameraient. L'EPS et le sport scolaire ne s'en satisfont déjà pas. Sans plan ambitieux, sans aide substantielle de l'Etat pour les rénover et surtout sans nouvelles constructions, cette disposition est un coup d'épée dans l'eau. Il faut construire et rénover des équipements sportifs au bénéfice de tous : scolaires, monde sportif et pour la pratique physique de tous et toutes.

Les attentes sont donc très fortes et la nécessité d'une loi d'orientation et de programmation pour le sport en France incluant toutes ses composantes est des plus urgente.

Pour permettre à l'UNSS de se développer, il est aussi nécessaire que l'ensemble du système s'en préoccupe davantage et la perçoive comme un élément important du système éducatif et pas seulement lors de certains

coups médiatiques. La présidence doit être effective et ne pas se réduire à une expression publique lors des journées du sport scolaire. Depuis combien de temps le ou la présidente de l'UNSS ne s'est pas exprimé-e lors des instances ? Ce rôle n'est pas que symbolique et doit être assumé avec conviction et fierté pour porter un peu plus haut les couleurs du sport scolaire de second degré.

Il ne faut pas attendre la prochaine pandémie, de prochains jeux olympiques et paralympiques ou un nouveau rapport alarmant sur l'état sanitaire désastreux de la population française pour qu'on fasse mine de redécouvrir tout l'intérêt de la pratique physique. Cette pratique physique, la culture sportive et artistique doivent être au cœur de notre action et il ne faut pas confondre les visées consubstantielles de notre action éducative lors de l'enseignement, de l'entraînement dans les pratiques, avec des objectifs à poursuivre prioritairement : la santé n'est pas un motif d'agir des jeunes, la cohésion sociale... ou encore les activités relatives aux questions d'arbitrage, de coaching, de reportage et j'en passe sont importantes mais ne doivent pas nous faire oublier l'essentiel. A courir trop de lièvres à la fois, on risque fort de n'en atteindre aucun... Il faut aussi que le système soit en état de fonctionnement optimal et à ce propos, il y a de notre point de vue une problématique sur les postes UNSS.

Peut-être encore plus que dans les années précédentes, le mouvement des cadres en territoire risque de mettre en difficulté les services pour préparer la prochaine rentrée. A cette heure, aucun bilan du 1er mouvement n'a été donné. Certains Rectorats ont plus que tardé pour informer les candidats et candidates des suites données. Il a fallu qu'ils aillent eux-mêmes les réclamer bien après la date pourtant inscrite dans la note du BO d'octobre. Ce n'est pas acceptable et montre une certaine forme de désintérêt sans parler du mépris envers les candidat·es !

Nous ne savons pas à l'heure actuelle si tous les postes sont pourvus pour la rentrée. Certains postes ont été publiés sur le site « place de l'emploi public » dans le cadre du 2ème mouvement, soit parce qu'ils devenaient vacants suite au 1er mouvement, soit parce qu'ils ont changé de dénomination, soit parce qu'aucun candidat n'avait été retenu lors du 1er mouvement. Ces postes arrivent au compte-gouttes sans qu'une large publicité ne soit faite. Pire encore le poste de DSDA 78 a été oublié dans le 1er mouvement et toujours oublié dans le 2ème mouvement.

Quant au poste de DSR de Guyane, il est plus que temps que le ministère s'en préoccupe puisqu'il semble que le Rectorat n'en fasse pas une de ses préoccupations principales. La vacance du poste au 1er septembre 2022 était annoncée dans le 1er mouvement. Le Directeur est parti en retraite en décembre 2021, un recrutement à titre provisoire aurait dû être fait. Pourtant, depuis cette date il n'y a plus personne au service régional, pas de directeur ou faisant fonction, pas d'adjoint, pas de secrétaire de droit privé ! Nous ne sommes même pas certains qu'il y aura quelqu'un à la rentrée 2022. Il y a une nécessité absolue à organiser l'UNSS sur ce territoire, ne serait-ce que par respect pour les élèves licencié·es de Guyane dont il faut se préoccuper. On sait tous ici que ce service dysfonctionne depuis longtemps. On constate d'ailleurs dans le compte de résultats et le document annexe que cela a aussi une incidence financière pour la structure. Il est plus qu'urgent de remédier à cette situation.

Sur les questions budgétaires qui nous occupent ce jour, si nous pouvons mesurer le travail à accomplir pour sécuriser le tout et optimiser l'ensemble, nous avouons notre difficulté à mesurer et à porter une appréciation tant les présentations ont fluctué ces dernières années. L'exercice pour des non spécialistes devient complexe faute de pouvoir complètement opérer des comparaisons et mesurer les fluctuations. Echaudés à plusieurs moments de l'histoire, il n'y a pas de notre côté de confiance absolue ni de méfiance a priori mais nous espérons pouvoir disposer d'éléments qui nous permettront de comprendre et, dans l'avenir, de disposer d'une base stabilisée de présentation qui rendront visibles rapidement les évolutions. Je ne peux terminer cette déclaration sans saluer très positivement la rédaction du protocole de reprise du sport scolaire de février maintes fois demandée et qui a permis une véritable reprise des activités. Merci donc à la DN UNSS pour le travail accompli. Là où les rencontres, parfois même les entraînements au sein des AS, avaient été arrêtées ou très limitées, elles ont repris avec une grande ampleur, une ampleur presque inattendue et c'est très positif. Les services en territoire sont débordés, les calendriers des mercredis sont plus que remplis. De nombreux championnats de France ont été maintenus et des rencontres promotionnelles se multiplient dans toutes les activités, particulièrement dans les sports collectifs qui étaient une attente forte des élèves. Nous mesurons toute l'énergie déployée et nous remercions les cadres, les

coordonnatrices et coordonnateurs de district, nos collègues et chefs d'établissements pour leur engagement et cette détermination. Les sourires s'affichent de nouveau sur les visages de nos élèves et de nos collègues. C'est de bon augure pour la rentrée prochaine. Encore merci à toutes et tous. Je vous remercie de votre attention.

Emmanuel LESNÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Rennes :

Le sport scolaire, tel que nous l'appelons de nos vœux, a repris avec un retour au niveau vert du protocole sanitaire. Les élèves, comme les animateurs d'AS, attendaient avec grande impatience cette reprise des rencontres et en particulier celle des sports collectifs. Leur participation massive en est la preuve. Nos licenciés ont pu ainsi une nouvelle fois compter sur le professionnalisme des animateurs d'AS et des cadres des services déconcentrés qui ont réussi à faire tenir un calendrier sportif en trois mois au lieu de six, ce qui relève d'un véritable jeu d'équilibriste. Même si certains écueils demeurent-comme des dates de championnats de France placées sur les dates des épreuves de spécialité EPS, la plupart des compétitions ont pu être réalisées dans de bonnes conditions.

Si nous nous réjouissons d'un retour progressif à la normale, plusieurs ombres ternissent le tableau.

Tout d'abord, certains collègues s'étonnent qu'on leur ait demandé de limiter le nombre de leurs déplacements au regard des finances des services déconcentrés alors que la somme non négligeable de 3 000 000€ a été affectée à la ligne «Crédits d'animation» lors de l'Assemblée Générale du 8 juin sur le budget 2021. Nous n'imaginons pas que l'intégralité de cette somme ait été dépensée dans la mesure où la reprise n'a pas été effective partout. Une nouvelle DBM du budget 2022 semblerait donc nécessaire. La corrélation directe entre les rencontres sportives et artistiques et la prise de licence n'étant plus à démontrer, nous sommes confiants sur un retour à la normale des trésoreries d'A.S. Pourquoi freiner alors l'activité des AS? Ensuite, la communication de la Direction Nationale ne nous satisfait toujours pas : en consultant le site UNSS.ORG, nous constatons que celui-ci ne parle presque exclusivement que de la Gymnasiade alors même que des centaines de compétitions de district, départementales et académiques ont lieu chaque mercredi depuis le mois de mars. C'est malheureusement une observation récurrente : vous centrez la communication sur les gros évènements et oubliez la Vie des AS. Ce sont pourtant les milliers de licencié(e)s des AS qui font vivre l'UNSS et non pas uniquement les grands évènements. L'un ne devrait pas aller sans l'autre! Le site et son contenu doivent impérativement évoluer.

A propos de la Gymnasiade, si nous sommes conscients et attentifs aux retombées positives d'une telle manifestation pour notre fédération et tous ses usagers, nous resterons très vigilants quant aux comptes à l'issue des compétitions car nous n'oublions pas qu'à la question « La fédération UNSS serait-elle impactée si la Gymnasiade était déficitaire ? », la réponse, même si elle n'avait pas été très franche, avait été néanmoins négative!

Autre point d'ombre, sans affirmer que la crise du Covid est derrière nous, nous souhaitons notifier un point de préoccupation que les Élu(e)s des AS n'ont eu de cesse de constater et de dénoncer durant toute cette difficile période : l'absence de gestion fédérale en terme de protocole, le flou entretenu par une communication absente ou contradictoire à celle émise par l'Éducation nationale, les prises de décision locales d'organiser ou pas telle ou telle rencontre/tel ou tel championnat ont désarçonné et parfois même démotivé les collègues et les AS. Il serait bon que la Direction Nationale de l'UNSS puisse tirer des enseignements de cette gestion de crise afin que l'UNSS reste à tout jamais **NATIONALE** et ne devienne plus une URSS : une Union Régionale du Sport Scolaire.

Nous abordons maintenant un point noir puisque nos inquiétudes persistent sur la santé des AS de lycées. Nous ne cessons de répéter que la captation des mercredis après-midis met en péril ces AS puisque les lycéens, ayant cours le plus souvent sur ces temps de pratique, n'ont plus accès au service public du sport scolaire. Bien sûr d'autres créneaux de mise en œuvres ont été proposés chaque fois que c'est possible par les équipes d'enseignants, faute de mieux. Mais quid des compétitions et rencontres, facteur motivationnel numéro 1 de nos élèves ? Quel paradoxe quand on connaît la plus-value de la participation à l'AS dans un dossier Parcoursup ! D'un côté, nous martelons que Paris 2024 approche et de l'autre, les créneaux dédiés disparaissent les uns après les autres. Le sport scolaire ne peut rester inactif face à cette incohérence qui mène au désastre. Les élèves et leurs enseignants aspirent à pratiquer, encore et encore, d'ailleurs, sans forcément tous avoir pour vocation de devenir champions olympiques !

Nous terminons cette déclaration liminaire par l'énumération de plusieurs interrogations liées aux chantiers lancés lors de l'Assemblée Générale du 8 juin 2021 :

- ✓ Le travail autour du nouveau mode de calcul du contrat-licence. Plusieurs réunions de travail ont été menées et des propositions concrètes ont été formulées. Seront-elles présentées au vote lors de l'Assemblée Générale du 14 juin 2022 ?
- ✓ L'audit des postes de secrétaires dans les services déconcentrés. Une somme de 500 000€ a été affectée pour la pérennisation de certains de ces emplois à l'Assemblée Générale du 8 juin 2021. Cela a-t-il été réalisé ? Si oui, la situation de certains services sans poste de secrétariat va-t-elle être revue ?
- ✓ L'espace de communication des élu(e)s des AS sur le site OPUSS. Question redondante depuis de nombreuses années : quand cela aboutira-t-il ? La nouvelle direction nationale de l'UNSS nous en donnera-t-elle concrètement les moyens ?
- ✓ Prise en charge des frais : les élus des AS sont bénévoles dans la réalisation de leurs missions. Si les frais de déplacement et d'hébergement sont pris en charge par l'UNSS lors des participations aux instances nationales, ce n'est pas toujours le cas pour les réunions en régions ou en départements. Une grande disparité existe selon les localisations. Serait-il possible que la Direction Nationale mette en place un système d'indemnisation identique sur l'ensemble du territoire national pour les représentants des AS qui siègent ?
- ✓ UNSS et démocratie : nous demandons que soit redonnée une vitalité démocratique à notre fédération afin que toutes les décisions qui l'engagent, soient prises au sein des instances décisionnaires (AG, CRUNSS, CDUNSS).

Aux déclarations d'intentions, nous demandons maintenant des actes et cela dans les plus brefs délais.

Enfin, nous tenons à remercier Messieurs. GIRAULT et PETRYNKA pour leur invitation à la cérémonie d'ouverture de la Gymnasiade. Malheureusement, l'information ne nous étant parvenue que lundi 9 mai pour un événement se tenant à Deauville dimanche prochain 15 mai à 17h, vous comprendrez que nous aurons du mal à prendre les dispositions pour y participer. Souhaitons que lors de prochains événements sportifs d'ampleur internationale, comme les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 dont notre ministère est un large promoteur, les personnes concernées par des invitations soient prévenues dans des délais suffisants pour leur permettre de s'y rendre. Il est vrai que l'existence d'un Comité d'Organisation, ce qui n'est pas le cas pour la Gymnasiade, peut éviter une telle bévue en terme de communication.

D'ailleurs, concernant la Gymnasiade, nous avons bien été destinataires d'un document «*Orientations financières Gymnasiade 2022*» qui, nous le supposons, sera traité au point de l'ordre du jour intitulé «*Rapport d'étape sur le budget prévisionnel 2022*». Mais nous n'avons reçu aucune information sur le budget général UNSS 2022.

Nous vous remercions de votre attention.

Les élu(e)s des AS

David LELONG, Délégué national Enseignant.es d'EPS pour le SE/UNSA :

Depuis la dernière instance qui nous a réunis, le contexte semble s'être amélioré pour l'EPS et le sport scolaire. Les retours de la profession sont plutôt positifs quant à la reprise des activités et même, dans certains territoires, des compétitions. L'UNSS franchit à nouveau la barre symbolique du million de licenciés, ce qui ne peut que nous réjouir pour la santé et l'avenir du sport scolaire.

Un engouement à mettre aussi au crédit de nos collègues enseignants d'EPS, dont les efforts constants sur le terrain ne sont pas étrangers au retour des licenciés, tandis que les attendus de l'institution, notamment sur le nouveau savoir-nager, exigent de plus en plus de vigilance et un accès facilité aux installations, pas toujours garantis.

Le sport scolaire ne peut faire fi de ces problématiques qui participent pleinement de son existence.

Au moment d'évoquer le budget 2022, nous ne pouvons regretter de ne pas avoir été reçus en amont comme l'an dernier afin d'en obtenir certains éclairages. Il est vrai que nous n'en avons pas formulé la demande, mais le temps nous a malheureusement manqué.

Si nous nous réjouissons de la confirmation de la tenue des Gymnasiades en Normandie, nous nous interrogeons sur le dépassement du budget initialement prévu et qui n'a pu être, manifestement, anticipé. Nous espérons que la direction nationale saura trouver une solution à cette difficulté.

Par ailleurs, et toujours en lien avec les questions financières, nous regrettons, même si elle est justifiée, l'interruption des échanges autour de l'évolution du contrat-licences et espérons que la discussion se poursuivra bientôt.

Enfin, même si ce n'est pas l'objet de la réunion de ce jour, nous déplorons le retrait de l'ANS du Fonds de solidarité alors même que subsistent de nombreuses AS en difficultés. Cette baisse financière ne sera pas sans conséquences sur les montants alloués et le nombre d'AS aidées. Le délai supplémentaire accordé aux AS pour constituer leur dossier est néanmoins une bonne nouvelle.

Pour clore notre intervention, nous souhaitons réaffirmer notre soutien à l'UNSS et plus généralement au sport scolaire, comme nous l'avons fait récemment à Avignon durant l'AG de l'USEP, dont le modèle est menacé par la récente modification de la loi Sport, et à Rennes lors des Assises de l'EPS, autour de la réflexion sur l'avenir de l'EPS.

Nous remercions la direction nationale pour les efforts faits pour la reprise des activités.

Merci de votre attention.

+ inquiétude en Guyane : poste de directeur régional toujours non pourvu

Didier LACROIX précise que des éléments de réponse seront communiqués tout au long du conseil en fonction des thématiques qui seront développées. Monsieur LACROIX note cependant, au regard, des remarques contenues dans les déclarations liminaires que, du côté politique, des avancées sont constatées, notamment au niveau du lycée sur les enseignements de spécialités, la coloration « métiers du sport » en lycée professionnel ainsi qu'au niveau du premier degré avec l'aisance aquatique et le savoir rouler à vélo. Une vigilance est effective sur les infrastructures sportives. La loi nouvellement votée ouvre des perspectives sur ce sujet.

Olivier GIRAULT, Directeur national de l'UNSS, évoque le cas particulier de la Guyane, qu'il découvre et la complexité de ce service d'un point de vue financier et statutaire. C'est une association qui reçoit des financements de l'UNSS mais n'est pas un service de l'UNSS. C'est une grave question sur laquelle le conseil devra se pencher : que faisons-nous de la Guyane ? Le sujet actuel n'est pas que la nomination d'un directeur de service mais beaucoup plus profond sur le devenir de la Guyane au sein de notre fédération et les sanctions qui pourraient y être attachées.

Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, relève la notion de sanction et précise qu'il faut surtout accompagner pour trouver la meilleure solution.

Monsieur LACROIX note qu'il a été évoqué à plusieurs reprises les questions de budget et de financement qui seront développées lors de ce conseil d'administration.

Le premier point de l'ordre du jour concerne l'approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 10 décembre 2021.

II) Mise à l'approbation du PV du CA du 10 décembre 2021

Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, fait deux remarques concernant ce procès-verbal. Il fait le constat que, lors du dernier conseil d'administration, des personnes non issues de cette instance ou de l'UNSS ont eu un temps de parole bien trop important. De plus, en page 9, lors de l'intervention de Monsieur Mehdi RAHOUI, relative à l'Agence en charge des partenariats, la phrase est peu claire et demande à être précisée. L'agence perçoit-elle un fixe ou un pourcentage en fonction de ce qu'elle rapporte à l'UNSS ?

Marie-Céline COURTET, Directeur Pôle administratif, finances, juridique & RH, précise qu'elle va donner une réponse précise des éléments du contrat. En contrepartie de la prestation de service, l'Agence Burlot conseil perçoit une rémunération fixe de 33 000 euros hors taxe et une rémunération complémentaire variable, liée au montant de chaque partenariat. Pour une parfaite information, ce contrat courrait jusqu'au 30 décembre 2022 avec une clause d'exclusivité, ce qui obère l'UNSS et ôte la possibilité d'aller chercher d'autres partenariats à titre onéreux. Madame COURTET précise également que l'UNSS est en discussion pour sortir de cette exclusivité. L'UNSS est donc en ce moment bloquée pour chercher d'autres partenaires et cette agence n'a pas encore amené de partenaire.

Emmanuel LESNÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Rennes, évoque la somme de 33 000 euros, qu'il ne retrouve pas dans les comptes. Il lui est précisé que cela est HT.

Didier LACROIX propose que la phrase soit modifiée en fonction des éléments apportés par Madame COURTET.

Le procès-verbal soumis au vote est approuvé à l'unanimité.

Didier LACROIX propose de passer au prochain sujet de l'ordre du jour avec la présentation des comptes 2021 et des états financiers.

III) Présentation des comptes 2021

Olivier GIRAULT, en préambule, précise qu'au regard de la date de sa nomination, il était très difficile de donner des éléments financiers le 11 janvier dernier. Monsieur GIRAULT a bien noté l'inquiétude des membres lorsqu'il a évoqué la sécurisation de la structure. La structure n'est pas en danger et le souci de la nouvelle équipe est d'apporter des réponses simples qui tiennent compte des remarques des membres du conseil d'administration. C'est en partie pour cela que la notion de sécurisation a été évoquée. Monsieur GIRAULT conclut que l'UNSS est une entité, espère que la présentation conviendra aux membres et s'engage à apporter à cette présentation les éléments qui permettront une meilleure compréhension.

La trésorerie est saine, il faut remarquer que, pour la première fois, la trésorerie des 630 districts a été intégrée, il manque 9 districts pour cette première année. Olivier GIRAULT remercie les équipes en territoire ainsi que celle de la direction nationale pour cette performance. La trésorerie se monte donc à 23,7 millions d'euro au terme de l'année 2021.

Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, note que, sur les documents, le montant de cette trésorerie n'est pas clair, la remontée des districts de 4,1 millions d'euro dans le report à nouveau est indiqué mais le total n'est pas celui annoncé. La présentation ayant changé, l'ensemble des chiffres a été retrouvé mais le total ne correspond pas.

Marie-Céline COURTET précise qu'en 2018, un nouveau plan comptable dédié aux associations a été établi, et notre fédération est, à ce jour, conforme à la réglementation en vigueur. Il est présenté ce qui a été constaté depuis le mois de janvier 2021. Concrètement, d'un point de vue social, la structure va très bien. Des progrès sont à faire sur un certain nombre de sujets qui vont être évoqués au cours de la présentation du bilan et du compte de résultat.

L'envoi de cette présentation sans pédagogie a pu surprendre les membres mais dorénavant cette base permettra de parler la même langue, la comptabilité demande des éléments de langage communs.

Monsieur LECAMP acquiesce que cette présentation comptable est indispensable mais explique que les élus des AS s'attachent plutôt au « plan politique de l'objet de l'UNSS » qui est le développement du sport scolaire. Le transport des élèves et le transport des cadres pour les élus n'est pas le même de fait la présentation comptable est indispensable et à la fois une présentation politique qui donne une bonne lecture des choix de la fédération.

Monsieur GIRAULT annonce que la présentation fait justement ce lien.

Madame COURTET montre que les fonds associatifs progressent de plus de 7, 2 millions d'euro cette année, provenant d'un résultat d'exercice à 3,1 millions d'euro et 4,1 millions d'euro de trésorerie dans les districts. La remontée des districts ne se fait qu'au bilan et pas au compte de résultat. Les écritures comptables n'ont pas été répertoriées, cela se fera au cours du prochain exercice comptable par la mise en place d'un processus, afin de ne pas surcharger les districts et au-delà les AS dont l'objet est l'animation aux bénéficiaires des jeunes.

Un des points forts sont aussi la paye et le social. La paye et le social sont centralisés, plus de 150 bulletins de salaires mensuels, la situation est saine. Au 31 décembre 2021, ce sont 152 salariés, à ne pas confondre avec le nombre d'ETP (emploi à temps plein). Il y a beaucoup de temps partiel à l'UNSS.

Un déséquilibre important est à constater concernant la représentation de genre à l'UNSS. Parmi les salariés, 135 techniciens, on décompte 3 hommes et 132 femmes, sur 15 employés, on décompte 3 hommes et 12 femmes, 12 DNA en détachement. Le cabinet qui externalise la paye à ce jour utilise le logiciel « SILAE ». Ce prestataire a fait remarquer que des augmentations n'avaient pas été versées, ce qui représente 390 000 euros qui seront régularisés auprès des salariés concernés sur la paie de juin 2022. A compter de cette date, la rémunération liée à l'ancienneté desdits salariés sera indiquée avec le bon pourcentage, conformément à la convention collective nationale du sport.

Début janvier 2022, nous avons 7 litiges en cours, 4 sont en cours de résolution. Sur le volet social, nous avons un très faible roulement de personnel et un très faible taux d'absentéisme. Nous notons 14 recrutements en 2021 et une augmentation de 4,53% de la masse salariale, ce qui montre une certaine stabilité.

Monsieur GIRAULT conclut que cette première présentation montre que des orientations, pour sécuriser la structure, sont en cours, remarque que certains pôles comme les transports coutent très chers à la structure et que cela devrait se confirmer à l'avenir. Pour sécuriser juridiquement, nous devons nous attacher une structure qui est l'UGAP. Cependant, les transports ont coûté en 2021 (année partielle liée aux interdictions COVID19) environ 5,6 millions d'euro dont une partie est la rémunération de l'intermédiation de l'UGAP, lequel sécurise la structure UNSS d'un point de vue de la commande publique et de la responsabilité pénale des dirigeants. A été recrutée une responsable des achats, au bénéfice de toute l'UNSS, pour mettre en place une stratégie d'achats en respectant les règles induites par la réglementation sur la commande publique, ce qui a été rappelé dans les deux derniers rapports de la Cour des comptes.

Madame COURTET devant l'étonnement de l'importance de ce coût d'intermédiation par les élus, explique que la sécurité vaut effectivement ce prix mais informe que l'UNSS construit une équipe pour y remédier. A titre d'exemple, une enquête auprès des cadres autour de 5 questions sur les transports, permettra de mieux cibler les besoins. Une consultation sous forme d'appel d'offres public sera lancée à l'issue. Il ne faut pas oublier que la Cour des comptes préconisait cette sécurisation. L'UNSS à besoin cependant de souplesse, notamment dans les périodes post COVID, où des incertitudes perdurent, l'UGAP ne permettant pas d'annulation et facturant automatiquement.

Monsieur GIRAULT précise que c'est un des grands chantiers de l'UNSS. La direction se déplace en académie pour prendre l'attache des spécificités territoriales et de ce fait d'établir une centralisation intelligente.

Madame COURTET précise qu'à la demande légitime de l'assemblée générale, d'informations, l'UNSS s'engage à les fournir, notamment de publier les plaquettes financières auprès de la préfecture, ce qui est une obligation sous peine d'amende et qui n'était pas fait au cours des 3 dernières années au moins. Tout sera également publié sur notre site. La question de l'espace pour les élus des AS a été entendue ; l'UNSS se doit de respecter la LCEN (loi pour la confiance dans l'économie numérique) et la responsabilité en cascade de la personne qui écrit, de l'éditeur du site et de son hébergeur.

Thierry RAYNAL, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Caen, précise que les élus sont prêts à rencontrer la direction de l'UNSS pour concevoir cet espace.

Madame COURTET continue en indiquant qu'il est aussi nécessaire de sécuriser l'aspect comptable. Cette année a été recensée la trésorerie des districts pour 4,1 millions d'euro. Cela représente 8000 lignes comptables qui ne sont pas dans le compte de résultat aujourd'hui, c'est pour cela que l'on ne retrouve ces informations que dans le bilan et pas dans le résultat.

C'est une demande de la Cour des comptes et comme l'a précisé le directeur, l'UNSS est une seule structure comprenant la direction nationale, les services régionaux, les services départementaux et les districts. Il faut donc travailler là-dessus pour que cela soit intégré pour l'année à venir.

Concernant les immobilisations, cela représente 6 millions d'euros. En 2021, il y a eu plus d'1 million d'euros de dépenses d'investissement supplémentaire, sans réel contrôle et suivi de ces investissements, notamment avec une gestion des stocks et des amortissements qui en découlent. Au-delà d'un budget de fonctionnement, il faut établir un budget d'investissement. L'investissement se pilote car ce sont des dépenses qui se font sur du long terme. C'est important d'avoir un inventaire de ce que l'on achète et de ce qui est amorti.

Il faut que la structure centralise les comptes bancaires, 7 banques sont encore répertoriées. De ce fait, la moindre question concernant ce qui a réellement sur l'ensemble des comptes à l'UNSS, nécessite 15 jours pour obtenir une circularisation, cela n'est pas acceptable. Il faut demander à la Société générale et aux 6 autres banques et ensuite, il faut synthétiser sur un outil.

Compte tenu de la trésorerie active de l'UNSS, les produits financiers (1500 €) sont faibles. Il faut donc que l'on trouve un moyen d'opérationnaliser cela de manière efficiente.

Nous avons évoqué la Guyane, ce service a ouvert ses comptes auprès de l'établissement bancaire BNP car il n'y a pas d'agence de la Société générale en Guyane. Lorsque l'UNSS a demandé de circulariser, on nous a répondu que nous n'étions pas administrateurs. La Guyane avait créé sa propre association et l'UNSS verse des crédits à une association qui n'est pas interne à sa structure (il y a donc appauvrissement de l'UNSS, au profit de cette structure locale) ! Il va falloir que l'on adopte une démarche pour rapatrier et l'argent et le fonctionnement de la Guyane dans notre périmètre. Il faut savoir également qu'en 2019 et 2020, la fédération n'a pas perçu les licences de la Guadeloupe.

Face à la difficulté évoquée par les membres du conseil d'administration pour la lecture des documents, il faut savoir que les services financiers de l'UNSS ont un problème de cohérence entre la comptabilité, le budget et l'analytique. La comptabilité générale est obligatoire, c'est un système opérationnel que les entreprises se doivent d'appréhender. Dans la comptabilité générale, on enregistre soit par nature, soit par date l'ensemble des opérations que nous faisons. Cela nous permet d'établir un bilan et un compte de résultat et des annexes qui sont des documents légaux qui ont été envoyés aux membres. La comptabilité analytique est un zoom qui permet une analyse de nos produits et charges par des structures de coût. Cela permet de repérer les postes financiers qui sont les plus sollicités. C'est un outil de pilotage et de décisions éclairées. Par exemple, les crédits d'animation et de fonctionnement ne sont pas des lignes comptables mais des flux de trésorerie interne à la structure. Si l'on parle de ligne de transport, médailles ou autres, cela est bien une ligne comptable analytique. Le budget est le prévisionnel de ce que l'on envisage de dépenser sur une année ou plusieurs saisons. A titre d'exemple, pour les produits en 2020, on a un analytique à 21,5 millions d'euro, en comptabilité on a 26,7 millions d'euro et 24,5 millions d'euro dans le budget.

Un extrait de la balance vous a été transmis sur plusieurs années.

Nous observons au moins 159 bases comptables ; de fait, si on demandait combien l'UNSS avait dépensé en transport depuis le début de l'année, il ne serait pas possible de répondre dans des délais cohérents.

Thierry RAYNAL, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Caen, pose la question de la gestion des districts dont les professeurs d'EPS ne sont pas formés à la comptabilité et à l'aspect financier. Comment la comptabilité pourrait-elle être enregistrée pour apparaître de façon correcte dans les comptes de l'UNSS ?

Madame COURTET précise que le service financier travaille dessus afin que les modalités essentielles soient présentées.

Monsieur RAYNAL interroge sur les autres fédérations et sur les clubs, gérés par des bénévoles.

Monsieur GIRAULT explique que, dans les autres fédérations, il y a une autonomie par strate, ce qui n'est pas le cas de l'UNSS qui est une et indivisible.

Jean-Marc SERFATY, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, Groupe EPS, note que ces informations sont intéressantes mais l'accompagnement des enseignants doit être envisagé car il n'y a pas de formation comptable dans leur cursus initial. Dans l'exigence que l'UNSS a et qui est légitime, il va falloir développer les outils. L'idée d'une banque unique peut également placer les enseignants en difficulté, notamment dans le milieu rural où seules les agences du Crédit agricole sont répertoriées.

Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, ajoute que, dans sa ville, il n'y a pas de banque, et il y a également des offres locales dont il serait dommage de ne pas profiter. Par rapport à la formation des coordonnateurs de district, il y a des formations dans les CDOS qui sont payantes et de bonne qualité, ne faudrait-il pas assumer ces formations et les proposer aux volontaires ?

Monsieur SERFATY précise que le sujet avait été soulevé lors d'une instance préalable. Il avait été recommandé d'installer durablement la formation des trésoriers et secrétaires d'associations sportives ; de fait, les coordonnateurs de districts pourraient également bénéficier de ces formations et cela en lien avec le directeur départemental et le directeur régional de l'UNSS.

Pierre-Emmanuel PANIER, Conseiller expert sport éducation, Direction des Sports, retient que cette consolidation souhaitée est un vrai défi, puisqu'il va falloir construire des outils, afin d'agréger plus de 700 comptes. C'est une vraie stratégie d'ensemble. Il va falloir accompagner cette transition.

Monsieur GIRAULT précise que les choix faits ont pour objectifs de sécuriser et pérenniser la structure dans les années à venir. La crise sanitaire nous a montré qu'il fallait être très réactif.

Thierry RAYNAL, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Caen, trouve le débat très riche, mais s'inquiète cependant sur la vision qui pourrait apeurer les animateurs d'AS. La structure ne semble pas en danger. De même, il ne va pas falloir noyer les coordonnateurs de districts par des charges administratives à moins que la rémunération soit à la hauteur. Le bénévolat est important au sein des associations mais la charge administrative risque de cristalliser les motivations.

Madame COURTET, à la suite, affirme bien que le but est d'alléger cette charge et de simplifier les missions en supprimant la procédure d'achat par exemple. D'un point de vue comptable, l'idée est que chacun fasse son métier. Dans toute part de travail, il y a de l'administratif. Ce qui va être mis en place, va faire l'objet de réflexions et d'ateliers, afin d'assurer l'adhésion du plus grand nombre.

Monsieur GIRAULT parle du recensement des immobilisations dans les services pour l'achat/location de véhicules pour les services déconcentrés par exemple, lorsque le travail sur la recherche de partenaires pourra être enclenché.

Monsieur LECAMP donne un exemple sur le niveau local. Il a un prestataire pour la location de minibus, le moins cher du secteur. Cela ne sera pas gérable si le pilotage central complique les opérations en territoire.

Monsieur GIRAULT affirme que le déplacement en territoire pour prendre l'attache des différents fonctionnements est essentiel.

Madame COURTET rappelle que le bilan c'est l'actif et le passif le patrimoine de l'association et c'est tout ce qui s'est passé toutes les années depuis la création jusqu'au 31 décembre 2021. Le compte de résultat photographie l'année qui s'est passée. Les budgets d'exploitation et d'investissement sont un outil de pilotage interne non certifié.

Les comptes 2021 sont présentés.

A l'actif, on compte plus de 6 millions d'euro d'immobilisation. L'immobilisation financière qui représente l'argent prêté pour l'effort à la construction est un flux continu ; il s'agit de la participation de l'UNSS à la

construction, dont les sommes sont ensuite remboursées. Le remboursement n'a pas été demandé au cours de l'exercice 2021, les services financiers de l'UNSS s'en sont chargés début 2022. L'année 2021, il y a eu 1 million d'euro d'immobilisation corporelle, c'est-à-dire des biens achetés qui sont immobilisables, notamment des fauteuils roulants, des lasers-run, des ergo avirons.

La créance représente l'argent dû à l'UNSS. Notre activité est liée à l'année scolaire, notre exercice comptable est sur l'année civile. A terme, il faudra aligner ces éléments pour une lecture plus lisible. Il faudra pour réaliser cet alignement passer sur un exercice de 9 mois ou de 20 mois sur la première année et l'année suivante sur 12 mois. Les grandes fédérations le font et cela se travaille pour que notre fédération puisse s'y aligner.

La trésorerie de l'UNSS (c'est-à-dire l'ensemble des comptes DN + DR+ DD) a augmenté de 3,5 millions d'euro et à laquelle, il convient d'adjoindre la remontée des soldes bancaires des districts de 4,1 millions d'euro. Cela a un impact important sur le bilan. A noter qu'un district qui présentait le solde le plus élevé, se montait à plus de 105 000 euros. 9 districts non pas été répertoriés. Il y a aussi des districts sans compte bancaire, le service départemental gère alors, mais certains thésaurisent.

Le passif représente ce que l'UNSS doit à ses membres et à ses fournisseurs.

Les fonds propres comportent les fonds associatifs combinés, les subventions d'investissement, les reports à nouveau et le résultat de l'exercice. Ils s'élèvent à 22,4 millions d'euro et ont augmenté de 7 290 325 euros par rapport à l'an passé.

S'agissant des provisions évaluées à hauteur de 2,8 millions d'euro, elles représentent les risques en cas de non récupération de l'argent qui est dû. Cela comprend notamment les indemnités retraite, les risques liés aux contentieux sociaux, l'ancienneté des salariés non rétribuée, ainsi que les provisions pour risque, notamment sur les licences de Guadeloupe et Guyane pour les années 2019 et 2020 qui n'ont pas été perçues, d'un montant de 236 643 euros. Ce risque a été provisionné pour 100%.

Monsieur GIRAULT ajoute que ces provisions sont prévues pour risque maximum.

Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, observe que cela augmente de façon exponentielle depuis certaines années, et c'est très symptomatique de l'évolution de la société. La question sur ce que représente l'indemnité retraite est posée.

Monsieur LACROIX répond que les personnels de droit privé ont une indemnité lors de leur départ à la retraite. C'est donc une provision qui est faite par la structure.

Madame COURTET continue la présentation. Les produits constatés d'avance représentent de l'argent déjà reçu mais fléché sur des projets pour les exercices suivants, soit 3,4 millions d'euro pour 2021, 400 000 euros pour les affiliations, et les subventions perçues au bénéfice de la Gymnasiade Normandie 2022.

Monsieur LECAMP demande des détails sur les 3,4M d'euro.

Monsieur GIRAULT précise que la subvention Normandie est de 500 000 euros, le reste a été octroyé par les autres collectivités territoriales.

Madame COURTET donnera les informations lorsque le sujet « Gymnasiade » sera présenté.

S'agissant du Compte de résultat, les produits rattachés à l'exercice sont de près de 25 millions d'euro, les cotisations sont stables, les prestations de services sont en baisse de 1,1 million d'euro, cela est lié à la diminution de la prise en charge des factures par certaines collectivités. Les licences sont stables également. La remise sur licences votées l'an dernier, soit 2,8 millions d'euro sur le total de 4 millions d'euro. Cette situation est normale puisque cette remise est étalée sur plusieurs exercices, soit 2021 et 2022 et que les exercices comptables sont en année civile.

Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire Nationale - SNEP/FSU, reprend ce qui s'est passé sur les exercices.

Madame COURTET explique la démarche. En cash, la totalité de la remise 2021-2022 a été impactée sur 2021 soit 4,15 millions d’euro, une seconde de 1,15 million d’euro passée en 2022. Par le jeu du « cut off » (60/40%), ce ne sont que 2,12 millions d’euro impactés en 2021 ; à cela, s’ajoute le solde de la remise 20/21 de 1,9 million d’euro, soit la somme globale de 4,2 millions d’euro pour 2021. Il reste à passer pour 2022 3,18 millions d’euro.

Monsieur LECAMP précise que, sur les dernières décisions concernant les contrats, un versement pour les collèges a été acté et deux pour les lycées.

Thierry RAYNAL, enseignant EPS, animateur d’AS, élu des AS, académie de Caen, confirme que la somme est bien celle-ci sur les deux années scolaires et sur les 3 années civiles.

Madame COURTET présente les subventions. Trois exercices de subventions sont présentés pour expliquer l’augmentation des 2,8 millions d’euro avec les ventilations associées.

Les charges rattachées à l’exercice 2021, les charges d’exploitation, les charges financières et les charges exceptionnelles : Concernant les charges d’exploitation, il y a une augmentation de 0,6 million d’euro pour des achats de marchandises, des charges externes et autres charges qui représentent le « compte 65 », des licences, des remboursements aux AS et certains nombres de flux mal classés comme les crédits d’animations, fonds de solidarité. Les salaires et charges patronales sont stables. Les dotations aux amortissements et provisions font écho à la présentation sur les immobilisations. Les charges exceptionnelles sont constituées des provisions principales. Le résultat de 3,1 millions d’euro se répartit de la manière suivante :

- La direction nationale a un résultat négatif, -1,7 million d’euro
- quand les services départementaux et régionaux ont un résultat positif.

Cependant, ces résultats sont agglomérés. La direction nationale porte l’intégrité des salaires (l’ensemble des personnels de droit privé) et des charges. En termes de trésorerie, à noter également que la direction nationale n’en détient que 8%, soit 1,9 million d’euro, alors que les services départementaux et régionaux en possèdent 17,5 millions d’euro, ce qui représente 75% du total de la trésorerie et les districts en ont 17%, soit 4,1 millions d’euro.

Jean-Philippe HOREN, Commissaire aux comptes, remercie les services financiers pour le gros travail effectué, afin d’intégrer les districts dans les comptes 2021. Les comptes sont présentés en norme classique et sont conformes. Il espère que le travail entrepris sera terminé afin de pouvoir tout intégrer dans le résultat en 2022

Les comptes de la Guyane ont été intégrés selon ce qui a été communiqué.

Madame COURTET répond à la question posée sur la société « SOLUDAF », les prestataires directeurs administratifs financiers engagés par l’ancienne équipe de direction qui sont intervenus entre février 2021 et janvier 2022. Sur l’exercice 2021, cela a représenté 198 000€ HT, 38 000 euros HT pour 2022, soit un total de 236 000 euros HT.

Monsieur GIRAULT souligne le fait que l’équipe financière actuelle a bien réalisé ce travail, en quelques semaines, annoncé comme impossible par le prestataire.

C’est un travail de fond et un travail de l’ombre pour que les services déconcentrés soient aussi libérés de la charge et se concentrent sur l’animation qui est le cœur de leur métier.

Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d’AS, élu des AS, académie de Poitiers, a reçu de nombreuses réponses et remercie pour la présentation comptable. Cependant, cela ne nous permet pas de voir si les dépenses répondent à l’objet de notre fédération, définies dans l’article un de nos statuts. Monsieur LECAMP

souhaite que les pôles soient plus précis, notamment sur les dépenses, les transports des élèves, des cadres et des administrateurs, et leurs motifs.

Il souhaiterait que soit adossé à la comptabilité un document détaillé d'un point de vue analytique et fonctionnel qui donne une lecture plus pragmatique des actions et orientations de la fédération. La balance n'est pas assez précise. L'exercice 2021 montrant un résultat positif de 3 112 192 euros, est-ce à dire que sans le report à nouveau de 2020, l'exercice serait déficitaire pour une année sportive non complète ? Pourquoi n'y a-t-il pas dans l'ordre du jour la question de l'utilisation de ces fonds par une DBM (décision budgétaire modificative) ? Concernant la disponibilité nette, pourrions-nous avoir les détails des 23 784 479€ (page 5) ? Au niveau des produits constatés d'avance, pourrions-nous avoir des précisions sur les 3 000 000€ de subventions (page 8) ?

Madame COURTET répond à la première question que ce n'est pas la même chose. On clôt l'exercice 2021 et pour rappel, le budget 2022 a été voté en assemblée générale en janvier 2022.

Monsieur LECAMP demande s'il ne serait pas intéressant d'anticiper.

Madame COURTET précise que cette somme est placée au bilan, ce qui augmente la valeur de l'UNSS.

Monsieur LECAMP : Sur un exercice précédent, la somme de 6 millions d'euro par DBM avait contribué au plan de relance. Tout compte fait, la relance n'étant effective qu'en septembre 2022, ne peut-on pas anticiper et octroyer des crédits supérieurs pour la rentrée, et dans ce cas, avec une DBM ?

Monsieur LACROIX précise que le niveau de consommation du budget 2022 n'est pas assez élevé pour nécessiter une DBM.

Madame COURTET ajoute que le budget a bien été voté, bien que le document voté comprenne des erreurs. Ce n'est pas à l'ordre du jour de parler du budget.

Monsieur GIRAULT explique que les présentations précédentes laissaient penser que l'argent était à la direction nationale, ce n'est pas le cas.

Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire Nationale - SNEP/FSU, pose une question liée aux districts. Quel changement fait que l'on est 4,1 millions d'euro dans les districts ?

Madame COURTET précise que cette somme n'est pas dans le compte de résultat mais dans le bilan. Il a été expliqué précédemment qu'il n'avait pas été possible d'enregistrer les 8000 écritures.

Madame FRANÇOIS soumet pour l'assemblée générale qu'un suivi budgétaire plus clair soit présenté, afin de connaître les sommes dans les différents comptes pour que les représentants syndicaux jouent leur rôle pour soutenir la structure. Ce rôle ne peut être correctement joué que si les sommes précises sont connues.

Madame COURTET propose, afin d'affiner la compréhension de tous, de réaliser un document de synthèse.

Monsieur LACROIX indique que les membres du conseil d'administration vont se prononcer maintenant par vote :

Benoit HUBERT, Secrétaire Général - SNEP/FSU, précise que les représentants du SNEP-FSU vont s'abstenir, satisfaits des présentations mais la quantité d'informations données sur l'instance demande un temps d'assimilation.

1 – Sur l'approbation de l'arrêté des comptes 2021 : 2 abstentions et 16 POUR

2 – Sur l'affectation du résultat en report à nouveau : 2 abstentions et 16 POUR

Monsieur GIRAULT remercie les membres pour leur confiance.

Madame COURTET présente maintenant les **éléments financiers liés à la Gymnasiade « Normandy 2022 »**. Pour commencer, il est évoqué la récupération des Ukrainiens à Lviv (Ukraine) qui participeront à la Gymnasiade.

Monsieur GIRAULT précise que l'urgence de la fédération était focalisée sur l'aspect administratif, financier et sur les achats. Le volet communication est compliqué, car il est difficile de récupérer les informations en territoire montrant l'activité de notre fédération. Monsieur GIRAULT, en arrivant, pensait que les partenariats étaient proscrits à l'UNSS. Or, les partenariats représentent 0,1% du budget pour une fédération qui compte plus de 1 million de licenciés. Il faudra nous concerter pour connaître les besoins et la stratégie pour plus de visibilité.

Sachant par ailleurs que les directeurs de projet et de la communication pour la Gymnasiade sont en arrêt depuis le mois de février 2022, il a été nécessaire de parer aux priorités pour livrer cet événement comme attendu.

Ce dossier nous met en difficulté puisqu'il a été appréhendé dans sa globalité et avec du retard, par rapport aux marchés publics qui n'avaient pas ou trop peu été lancés, par rapport aux transports et aux possibilités de l'UGAP, et d'autres sujets qui seront évoqués dans la présentation. Ceci n'a pas été anticipé et nous allons l'assumer.

Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, demande s'il serait possible de retrouver une trace écrite d'une assemblée générale approuvant le fait que l'UNSS organise cet événement.

Madame COURTET répond que le budget 2022 avec son annexe sur la Gymnasiade a bien été voté en janvier dernier ; cela suffit pour assumer cet événement.

Monsieur LECAMP pense que ce genre d'événement doit être voté en assemblée pour être organisé. La présence de prestataires extérieurs sans l'aval de l'assemblée générale est aussi choquante.

Pour aller plus loin et prendre un exemple, le Savoir Rouler et le Savoir Nager sont des missions de l'EPS et non de l'AS. Si le Ministre, président de l'UNSS, souhaite que cela soit appréhendé dans le cadre du Sport Scolaire, cela doit être voté en assemblée générale.

Monsieur LACROIX acquiesce sur le fond. Cependant, l'UNSS est une structure qui a une activité quotidienne. Le budget est voté, il faut qu'il soit le plus sincère possible. Ensuite, il faut établir des points de contrôle. On peut imaginer des tableaux annexes qui précisent et informent des avancées. Le cap politique doit être donné par l'assemblée générale.

Thierry RAYNAL, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Caen, n'est pas étonné que le projet soit passé sans vote.

En tant qu'élu des AS et en tant qu'élu des AS Normand, et même si nous apprécions la loyauté du nouveau directeur national sur ce dossier, nous avons beaucoup de mal à être dans cette position, vu comment le projet a été emmené depuis le départ.

Nous ne sommes pas étonnés sur l'annonce du déficit car, depuis le début, nous alertons sur la dimension du projet. Où fallait-il tirer la sonnette d'alarme ?

Il nous a été présenté un grand projet qui n'a pas fédéré la profession à la hauteur de l'événement, en dehors des cadres locaux et de quelques collègues.

En prenant des prestataires, en surchargeant les cadres locaux, tout le monde est pressurisé sur cet événement, sans doute car le budget n'est pas à la hauteur de l'événement.

Localement, les cadres ne sont pas disponibles pour autre chose que les gymnasiades et les arbitrages trop tardifs du rectorat ont mis à mal les équipes et par ruissèlement les AS.

Quand la rectrice n'arrive pas à discuter avec la direction nationale, c'est déjà un premier souci.

Les premiers retours par voie de presse sur le mécontentement du conseil régional quant à la communication nous inquiètent, surtout sur la crédibilité de la structure et son financement par la collectivité.

Que le Conseil Régional de Normandie soit déçu et surpris que les gymnasiades ne soient pas les Jeux Olympiques, questionne sur la présentation du projet aux différentes collectivités locales.

Monsieur GIRAULT comprend et annonce que le premier blocage s'est fait au niveau de l'académie. Il a fallu remettre autour de la table tout le monde à quelques mois seulement de l'évènement.

Monsieur RAYNAL précise qu'il est très inquiet de l'image de l'UNSS auprès des différentes instances dont le conseil régional de Normandie. Il y aura un travail important pour renouer les relations en territoire.

Monsieur GIRAULT confirme qu'il y a des lacunes dans notre structure dans certains domaines mais pas sur la connaissance des compétitions internationales. L'erreur de la Vice-Présidente chargée des sports est de croire que nous organisons les Jeux Olympiques. Nous ne savons pas la façon dont l'évènement lui a été présenté. Il y a de la communication en amont lorsque l'on fait de la billetterie. Or, l'évènement n'accueille pas de public payant. Notre communication se fait juste avant l'évènement au travers de différents médias.

Monsieur RAYNAL conclut que tout cela pose question sur la préparation de l'évènement mais aussi sur le suivi d'information auprès des différents partenaires.

Monsieur GIRAULT annonce que le gros défi, il y a trois mois, a été d'organiser l'hébergement et le transport, sans cela pas de compétition. Les prestataires ne prennent pas de décision, cela dépend des marchés publics.

Jean-Marc SERFATY, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, Groupe EPS, précise qu'il est difficile de faire un bilan sur un évènement non livré. Notre forme associative est particulière. Nous avons une direction nationale et non un bureau exécutif. La Gymnasiade s'est inscrite dans une volonté d'accompagnement de la candidature de PARIS 2024 avec une volonté des plus hautes autorités de l'Etat, d'accueillir des évènements internationaux pour faire rayonner la France et son niveau de compétence en termes d'organisation.

Monsieur LECAMP regrette que le territoire national n'ait pas été assez impacté et que les Gymnasiades Territoriales n'aient pas été organisées.

Monsieur SERFATY ajoute que, dans le contexte que nous avons vécu, *in fine*, il y a l'engagement et l'expertise des professeurs d'EPS.

Monsieur RAYNAL insiste sur le fait que les professeurs d'EPS n'ont pas été associés.

Monsieur SERFATY précise que c'est normal, ce n'est pas leur cœur de métier. Il a fallu trouver des moyens hybrides pour faire fonctionner les choses dans un contexte post Covid.

Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire Nationale - SNEP/FSU, confirme que le SNEP-FSU a toujours soutenu l'organisation d'évènements internationaux ; cela fait rêver les élèves et les professeurs. Le coût du partenariat avec son surcoût constaté pose la question du suivi de cette opération aussi bien par l'ancienne équipe mais aussi par le ministère qui était partie prenante.

Monsieur LACROIX explique que le Ministère n'est pas dans la gestion de l'UNSS. Il a bien été présent dans les différents arbitrages.

Monsieur GIRAULT déduit de ces échanges, qu'il y a eu des erreurs sur la compréhension des enjeux et sur la constitution du budget. Malgré ces erreurs, cela ne mettra pas la fédération en danger et c'est ce qui est le plus important.

Madame FRANÇOIS termine en annonçant que cette Gymnasiade a fait du mal côté budget mais aussi côté humain, notamment pour les enseignants d'EPS qui s'engagent sur cet évènement. Un exemple relatif à l'accompagnement des enseignants pour former les Jeunes Reporters Normands est évoqué. Les

Gymnasiades Territoriales qui devaient être intégrées au budget, ne l'ont pas été et très peu d'évènements ont vu le jour en territoire.

Monsieur GIRAULT évoque le RAID à La Réunion, exemple d'organisation qui était annoncée comme impossible de par le contexte. Mais, à l'UNSS, il y a des personnes engagées qui fédèrent auprès des animateurs d'AS, pour faire qu'un tel évènement puisse se réaliser. Le directeur remercie tous ceux qui ont cru à la reprise et s'étonne encore du niveau de cette reprise. Grâce à tous ces acteurs, il en sera de même pour la Gymnasiade.

Madame COURTET présente les éléments financiers par le biais du diaporama et montre ce qui a été engagé sur 2019, 2020 et 2021, soit 4,9% du budget. Pour les subventions, 76% ont déjà été soit perçues soit signées donc sécurisées. Les informations seront envoyées aux membres. Des réponses ont été apportées sur l'évolution budgétaire et sur le manque de réalisme du budget pour construire une telle opération.

Il a été expliqué les 800 000 euros pris sur de la réserve bilancielle plutôt que sur du compte de résultat, des TVA non notées, des revenus de partenariats, alors qu'aucun contrat n'est signé. Des échanges de marchandises apparaissant en produit et pas en charge. Ce qui avait été proposé aux membres, était un projet de budget global avec un évènement réalisé en 2018 avec la location du Grand Palais à Paris. Il y a eu une nécessité de retravailler ce budget.

Monsieur RAYNAL demande si ce sont bien également les subventions de la Gymnasiade qui sont présentées. Au niveau de l'Etat, il y avait 4,4 millions d'euro sur le budget présenté en 2022.

Madame COURTET précise, qu'il y a eu des produits constatés d'avance et une ventilation différente en fonction des années.

Monsieur RAYNAL conclut que c'est donc le budget pour 2022 des Gymnasiades mais pas le budget global de l'évènement.

Une question cruciale se pose car le budget Gymnasiade a fluctué aux cours des années. Un budget prévisionnel présenté déficitaire à 2,7 millions d'euro, alors qu'initialement ce n'était qu'un déficit identifié à 800 000 euros dans le cadre d'une contribution de l'UNSS. Il est indiqué maintenant un financement complémentaire nécessaire de 1,7 million d'euro. Qui va prendre à sa charge l'éventuel mais probable déficit de cette compétition ? Le service régional de l'UNSS ou la direction nationale avec une répartition de l'ensemble des services ?

Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, demande si toutes les parties prendraient en charge l'éventuel déficit comme le Ministère des Sports et les instances internationales du Sport Scolaire par exemple.

Monsieur GIRAULT précise que c'est en cours de discussion, mais que le déficit sera en partie au moins financé par des réserves bilancielle.

Monsieur LACROIX propose de continuer l'ordre du jour sur la constitution de la commission disciplinaire.

IV) Constitution des commissions disciplinaires nationales

Madame COURTET expose ce point qui est une obligation du Code du sport, afin de traiter les contentieux sportifs. Une note a été préparée et des appels à candidature avec des profils ciblés ont été réalisés. Il faut avoir des compétences juridiques ou éthiques et de déontologie sportive. Un représentant de l'éducation nationale doit aussi être identifié. Il faut une indépendance totale des membres. La commission d'experts doit être assez fournie pour ne pas solliciter toujours les mêmes, lesquels peuvent avoir des disponibilités variables.

Thierry RAYNAL, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Caen, pose la question de la désignation des membres. Il y a bien des commissions départementales mais les commissions régionales existent-elles ?

Madame COURTET précise que ces commissions n'ont pas toujours été mises en place. En cas d'absence de commissions, il est possible de réunir de façon *ad hoc* pour une urgence. Il faudra sans doute revoir le texte dans les statuts et travailler les éléments.

La représentation des femmes au conseil d'administration est évoquée par un membre. Sur cette instance à l'UNSS, on dénombre 4 femmes pour 24 hommes.

Monsieur GIRAULT précise qu'il y a aussi un déficit de femmes qui candidatent pour siéger.

Monsieur SERFATY revient sur la commission de discipline et demande si on s'appuie seulement sur le Code du sport. Un enseignant qui serait en faute, ne pourrait être traité dans cette commission.

Madame COURTET conclut sur le sujet qu'un montant qui constitue une séquestration, doit être figé. Tout cela sera affiné dans la perspective de l'assemblée générale du mois de juin.

Le Conseil d'Administration a voté à l'unanimité la proposition de liste de candidature pour présentation en assemblée générale, ainsi que le montant à consigner pour les réserves et réclamations.

V) **Ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale : mardi 14 juin 2022 matin**

Madame COURTET présente la proposition d'ordre du jour de l'assemblée générale de juin prochain et propose aux membres de compléter si nécessaire :

- Décompte des voix et vérification du quorum à l'arrivée
- Approbation du procès-verbal de l'AG du 11 janvier 2022
- Rapport financier
- Approbation des comptes après l'intervention du commissaire aux comptes
- Point d'étape budgétaire Gymnasiade et méthode de pilotage
- L'exercice comptable
- Commission disciplinaire
- Représentation de l'UNSS dans différentes instances
- Mandat donné au CA pour des ajustements.

Point étape Budget 2022 proposé par Monsieur LECAMP.

- Augmentation du forfait aux championnats de France versés par les AS

Monsieur LACROIX porte au vote le projet d'ordre du jour de l'assemblée générale. Le projet est adopté à l'unanimité.

VI) **Questions diverses**

Enfin, le dernier sujet des **questions diverses** est posé, sachant que des réponses ont été données lors de cette instance.

Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, s'inquiétait du **dossier ANS** qui vient d'être reçu il y a deux jours. C'est un nouveau dossier qu'il faut rendre avant le 10 juin. Il

faudrait demander à l'ANS d'anticiper les envois pour que les enseignants puissent être mieux accompagnés dans cette démarche.

Thierry RAYNAL, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Caen, pose la question des **postes de droit privé** attribués dans les services déconcentrés.

Monsieur GIRAULT répond qu'une étude est en cours afin d'étudier les besoins.

Monsieur RAYNAL souhaiterait avoir des informations sur l'avancée des travaux de la **commission « contrat-licence »**.

Monsieur GIRAULT répond que ce sujet n'a pas été encore appréhendé du fait de l'actualité de cette année particulière.

VII) Clôture du conseil d'administration

Monsieur LACROIX remercie l'ensemble des membres pour leur participation et leur vision sur l'ensemble des sujets débattus ce jour.

QUESTION : Les élus des AS ont sollicité lors de l'AG du 11 janvier 2022 d'avoir accès aux différents chiffres de l'UNSS. Nous avons réitéré cette demande lors de notre entretien avec la Direction Nationale UNSS le 21 avril. Nous n'avons malheureusement pas reçu les chiffres demandés à l'issue de l'entretien, à savoir le nombre de licenciés par département au regard du nombre de rencontres qui ont été organisées depuis septembre 2021. Nous souhaiterions avoir connaissance de ces statistiques lors du CA du 12 mai 2022.

REPONSE :

Département	Total Licence	Nombre de compétition (definition d'inscription)
Ain	9479	95
Aisne	7393	68
Allier	5464	224
Alpes de Haute Provence	3632	162
Alpes Maritimes	15811	263
Ardèche	5296	101
Ardennes	5224	65
Ariège	4088	221
Aube	5973	61
Aude	5872	94
Aveyron	5500	423
Bas-Rhin	19561	64
Bouches du Rhone	23955	238
Calvados	9405	140
Cantal	2988	126
Charente	4966	140
Charente Maritime	12788	99
Cher	4730	52
Corrèze	3327	143
Côte d'Or	8952	84
Côtes d'Armor	7004	92
Creuse	2200	76
Deux Sevres	6934	59

Dordogne	6379	78
Doubs Sud	8190	105
Drome	6843	100
Essonne	19883	278
Eure	10409	151
Eure et Loir	5837	140
Finistère	9821	192
Gard	8316	115
Gers	4346	70
Gironde	19444	204
Haut Rhin	14163	103
Haute Corse	2029	46
Haute Garonne	18420	276
Haute Loire	4893	138
Haute Marne	3096	46
Haute Saône	5053	120
Haute Savoie	11411	38
Haute Vienne	5659	211
Hautes Alpes	3455	64
Hautes Pyrénées	5487	51
Hauts-de-Seine	16619	114
Hérault	16004	232
Ille-et-Vilaine	11725	37
Indre	3838	119
Indre et Loire	8246	164
Isere	17946	102
Jura	5609	87
La Reunion Antenne Nord	3590	247
La Reunion Antenne Sud	6427	264
Landes	8707	142
Loir et Cher	3579	30
Loire	12733	275

Loire Atlantique	14528	138
Loiret	12021	146
Lot	2842	205
Lot et Garonne	4662	56
Lozère	1612	222
Maine et Loire	8068	136
Manche	6633	199
Marne	9466	69
Mayenne	5116	45
Meurthe et Moselle	11283	188
Meuse	4830	52
Morbihan	7003	64
Moselle	18659	124
Nièvre	4187	97
Nord	30570	188
Nord Franche-Comté	5852	120
Oise	11301	108
Orne	4848	111
Pas de Calais	23117	197
Puy de Dome	9328	115
Pyrénées Atlantiques (Béarn)	8668	356
Pyrénées Atlantiques (Pays Basque)	6232	1630
Pyrénées Orientales	8021	381
Rhône	25754	95
Saone et Loire	11132	214
Sarthe	7526	99
Savoie	7952	89
Seine et Marne	21279	266
Seine Maritime	15821	164
Seine Saint Denis	22492	108
Somme	9829	179

Tarn	8327	151
Tarn et Garonne	5730	44
UNSSFM	4575	68
Val de Marne	16305	247
Val d'Oise	19076	236
Var	15483	130
Vaucluse	9106	272
Vendée	8481	73
Vienne	6712	87
Vosges	7275	89
Yonne	5725	119
Yvelines	23874	230
total	940000	15336